

Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié

➤ 2020

Direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie
Service de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales





Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



- ❑ Afin de répondre aux difficultés de recrutement dans les établissements de soins bretons du secteur sanitaire et médico-social, la Région Bretagne, l'Agence Régionale de Santé, la Fédération Hospitalière de France (FHF), l'ANFH et les deux Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) de Brest et Rennes ont signé, en 2013, une convention cadre visant à **fidéliser les étudiants masseurs kinésithérapeutes à l'exercice salarié.**
- ❑ Deux dispositifs analogues ont été mis en place en 2014 avec la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) et avec la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif.



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



Ce dispositif vous propose:

- Une gratuité des études, financées par la Région
- Une embauche par un établissement sanitaire ou médico-social à l'entrée en dernière année de formation
- Pour cela il vous faut :
 - ✓ être **admis** en première année dans un IFMK breton (IFMK de Brest ou IFPEK de Rennes)
 - ✓ être **sélectionné** par un établissement breton avant le début de vos études ou au début de votre troisième année d'études
 - ✓ s'**engager** à travailler à l'issue de votre formation au moins 3 ans au sein de l'établissement avec lequel vous avez contractualisé.



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



❑ En cas de démission:

- Pendant votre formation:
 - ✓ **Remboursement** de l'intégralité de l'aide à la Région (émission d'un titre de recettes)
- Pendant votre temps de service:
 - Remboursement à la Région au prorata des années de service restant dues; par exemple :
 - Si vous abandonnez votre poste au cours de la 2^{ème} année suivant votre recrutement, la Région exigera le remboursement partiel de l'aide correspondant aux deux tiers de l'aide versée pour les quatre années de formation
 - Vous devrez également rembourser l'Etablissement pour les sommes perçues (sans les charges employeur) durant votre formation en 4^{ème} année en tant qu'agent de service / employé



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



❑ Mise en œuvre du dispositif :

- Durant le premier semestre 2020, la FHF, la FHP, la FEHAP, NEXEM et l'URIOPSS consultent leurs adhérents afin d'identifier la liste des établissements souhaitant proposer des places aux étudiants au titre du dispositif.

Ces listes seront communiquées à la Région avant le 15 juin 2020.

- La liste des places ouvertes par les établissements sanitaires ou médico-sociaux vous sera communiquée fin juillet 2020 par les Instituts de Brest et Rennes, en même temps que seront publiées les listes des étudiants admis en formation.



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs- Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



- A compter de la publication des places proposées, vous pourrez transmettre votre candidature (**lettre de motivation et CV**) aux directions des établissements auprès desquels ils souhaitent postuler.
- Des **entretiens**, à l'initiative des établissements ayant ouvert ces postes, auront lieu pendant l'été.
- L'organisation de ces entretiens est propre à chaque établissement.
- Durant cette période d'été, les échanges par mail et communications sur mobiles sont à privilégier.



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



❑ Il est par ailleurs indispensable :

- que vous informiez les établissements dans lesquels vous auriez été amené à déposer une candidature, dès lors que vous aurez été sélectionné dans un autre établissement.
- ces informations doivent également être communiquées aux 2 IFMK et à la Région
- Le choix des établissements devra être communiqué à la Région au plus tard le **15 septembre 2020**.



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs- Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



- Pour arrêter les termes de vos engagements respectifs avec l'établissement qui vous embauchera, une **convention quadripartite** sera établie par la Région et adressée aux différents partenaires pour signature.

- Voici les pièces et informations nécessaires à la rédaction de cette convention quadripartite:
 - Mme-M, / Nom de naissance / Nom d'usage / Prénom
 - Adresse / Numéro de téléphone / Mail
 - Date et lieu de naissance / Nationalité / Copie de la Carte d'identité ou du Passeport
 - CV
 - RIB à votre nom
 - Institut de formation de rattachement / Document sur l'honneur signé par vous-même attestant que vous êtes étudiant en formation initiale ou demandeur d'emploi

- (les pièces permettant de rédiger la convention quadripartite devront être fournies à la Région pour le **15/09/2020**
contact: sfoss@bretagne.bzh – philippe.kervella@bretagne.bzh:



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



- ❑ Après le vote par la Commission permanente du Conseil régional du montant de l'aide individuelle, la convention quadripartite (4 exemplaires) sera soumise à la signature:
 - de l'établissement
 - de vous même
 - De votre IFMK de rattachement
 - et, en dernier lieu, du Président du Conseil régional.

- ❑ **l'aide individuelle vous sera versée annuellement et directement** par la Région pour vous permettre de payer vos frais de scolarité à votre institut.
 - Toutefois, si vous entrez dans le dispositif en 3^{ème} année (K3), l'aide versée cumulera les frais de vos trois premières années d'études



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



Le nombre des places proposées en 2020 est de 39 places ainsi réparties:

➤ **K1 (2020-2024) :**

- | | | | |
|--|----|---|----|
| ✓ FHF (Fédération Hospitalière de France): | 18 | } | 26 |
| ✓ SMS : (branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif): | 7 | | |
| ✓ FHP: (Fédération de l'Hospitalisation Privée): | 1 | | |

➤ **K3 (2018-2022):**

- | | | | |
|--------|---|---|----|
| ✓ FHF: | 9 | } | 13 |
| ✓ SMS: | 3 | | |
| ✓ FHP: | 1 | | |



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs- Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



Bilan des Contrats signés par Fédérations et Branche

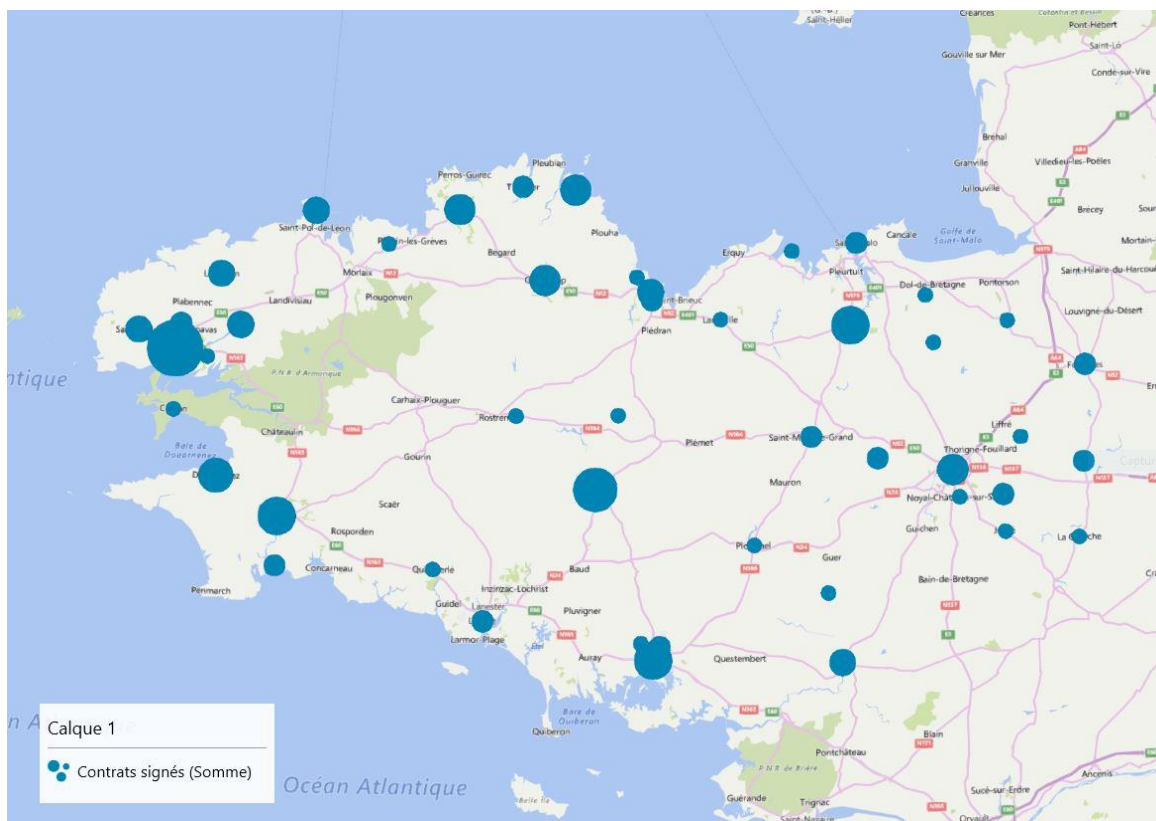
Promotions	FHF	FHP	SMS	Total
2013 / 2016	23			23
2014 / 2017	14	3	3	20
2015 / 2019	25	2	3	30
2016 / 2020	21	2	6	29
2017 / 2021	25		8	33
2018 / 2022	16	2	5	23
2019 / 2023	19	2	4	25
Total	143	11	29	183



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs- Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



Localisation en nombre de contrats signés par les étudiants
en fidélisation dans des établissements bretons





Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-
Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



Contact Région Bretagne:

Direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie
Service de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales
sfoss@bretagne.bzh

Philippe Kervella
Instructeur
02 99 27 15 73